

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 45

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 59

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Marque Valeurs Parc – examen des audits de renouvellement

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment ses mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 2.3.2 « Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT que le SYCOPARC a fait réaliser un audit d'entrée dans la marque pour toutes les entreprises ayant formulé une demande,

CONSIDERANT que la période d'attribution de la marque arrive à échéance pour de nombreuses entreprises marquées et qu'il convient ainsi de les ré-auditer,

CONSIDERANT le positionnement de la commission marque,

VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical :

- de renouveler le marquage « Valeurs Parc » pour les entreprises ré-auditées ;

> Hébergement et restauration

- **L'Hôtel-Restaurant Keimberg à Cleebourg**
- **La Maison Plume à La Petite-Pierre**
- **La Villa Le Riesack à Niederbronn-les-Bains**
- **L'Annexe du moulin à Langensoultzbach**
- **L'Hôtel-Restaurant L'Arnsbourg à Baerenthal**
- **La ferme auberge du Moulin des 7 fontaines à Drachenbronn-Birlenbach**

- autorise Mme la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus ;

- autorise Mme la Présidente à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées ;
- autorise Mme la Présidente à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.

Pour extrait conforme



~~La Présidente,~~

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~